

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2010**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi, 21 janvier 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 25.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion  
Hélène Pelchat  
Éric Blanchette

Daniel Blais  
Guylaine Blais  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCATION ET OBJET**

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants sont traités :

1. Avis de motion ;
  - 1.1. Règlement no 205-2010 fixant les taux de taxes pour l'année 2010 ;
2. Haiti ;
3. Hydro-Québec ;
  - 3.1. Diagnostic résidentiel Mieux Consommer ;
    - 3.1.1. Nomination de l'organisme communautaire ;
4. Salaires et avantages sociaux 2010 ;
  - 4.1. Indexation des salaires ;
  - 4.2. Régime collectif d'épargne-retraite Desjardins ;
5. Taux d'intérêt sur les comptes impayés ;
6. Organismes sans but lucratif ;
  - 6.1. Subventions 2010 ;
7. Période de questions ;
8. Clôture et levée de la séance.

**1. AVIS DE MOTION**

**1.1. Règlement no 205-2010 fixant les taux de taxes pour l'année 2010**

Avis de motion est déposé par Hélène Jacques, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 205-2010 fixant les taux de taxes pour l'année 2010.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Jacques,  
Conseillère

2010-01-31

**2. HAÏTI**

ATTENDU QU'un terrible tremblement de terre a complètement détruit une vaste région d'Haïti le 12 janvier 2010 ;

ATTENDU QUE des milliers d'Haïtiens sont blessés et sans abri suite audit tremblement ;

ATTENDU QUE dans le contexte d'urgence que vivent les Haïtiens, la municipalité de Saint-Isidore désire alléger la situation et offrir à certains sinistrés un soutien en accueillant dans un premier temps de vingt (20) à trente (30) réfugiés ;

ATTENDU QUE des approches informelles ont été effectuées auprès de bénévoles et des services sociaux afin de fournir l'encadrement nécessaire aux réfugiés ;

ATTENDU QU'il existe présentement sur le territoire de la municipalité une disponibilité de quelques résidences ainsi qu'un étage complet comprenant douze (12) chambres au Centre d'hébergement de Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande aux hautes instances gouvernementales d'évaluer les ressources disponibles et pertinentes afin d'accueillir adéquatement vingt (20) à trente (30) sinistrés de la région d'Haïti.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux ministres et députés appropriés ainsi qu'aux autorités gouvernementales concernées.

Adoptée

### **3. HYDRO-QUÉBEC**

#### **3.1. Diagnostic résidentiel Mieux Consommer**

2010-01-32

##### **3.1.1. Nomination de l'organisme communautaire**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a adhéré au programme «Diagnostic résidentiel Mieux Consommer» d'Hydro-Québec ;

ATTENDU QU'un des éléments clés pour la réussite de la campagne est de s'assurer le support d'organismes communautaires ;

ATTENDU QUE les conditions d'admissibilité de l'organisme sont :

- être un organisme sans but lucratif ;
- posséder un numéro de lettres patentes ;
- suivre la formation relative au programme ;

ATTENDU QU'un montant de cinq dollars (5,00 \$) sera versé par Hydro-Québec à l'organisme pour chaque questionnaire complété et rapport de recommandations émis et ce, en guise de récompenses pour les efforts fournis ;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Saint-Isidore désirent supporter la municipalité dans la promotion du projet tout au long de la campagne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité mandate les Chevaliers de Colomb de Saint-Isidore comme organisme communautaire, afin de collaborer au programme «Diagnostic résidentiel Mieux Consommer» d'Hydro-Québec.

QUE monsieur André Tracy, soit le représentant responsable des Chevaliers de Colomb, pour la promotion de ladite campagne.

Adoptée

#### **4. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX 2010**

##### **4.1. Indexation des salaires**

Sujet reporté.

##### **4.2. Régime collectif d'épargne-retraite Desjardins**

Sujet reporté.

2010-01-33

#### **5. TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES IMPAYÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore fixe le taux d'intérêt pour les taxes impayées, de même que pour toutes les créances impayées, à dix pour cent (10%) pour l'année 2010.

Adoptée

#### **6. ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

2010-01-34

##### **6.1. Subventions 2010**

ATTENDU QUE lors du processus budgétaire 2010, la municipalité de Saint-Isidore a étudié les demandes de subvention des organismes sans but lucratif ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager les organismes à poursuivre leurs buts et objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde aux organismes sans but lucratif la contribution financière suivante:

<b>ORGANISMES</b>	<b>SUBVENTIONS 2010</b>
Comité de développement industriel	10 000 \$
Bibliothèque	6 077 \$
Hockey mineur	16 800 \$
Patinage artistique	19 650 \$
Comité des loisirs	19 230 \$
Entretien de la patinoire extérieure	3 100 \$
Tournoi NAP	(+ épinglettes) 500 \$ (25 <sup>e</sup> édition) 2 000 \$
Revue sur Glace	1 500 \$
Comité d'embellissement et d'écologie	6 000 \$
Exposition agricole	5 000 \$
Maison des Jeunes	2 000 \$
Activités parascolaires	5 000 \$
Soccer + camp d'entraînement	2 400 \$
Association du Baseball mineur Chaudière-est	420 \$

QUE les modalités de versement respectent les ententes établies avec chacune des parties concernées.

QUE le conseil autorise les achats et/ou les travaux suivants pour l'entretien régulier et la réparation des équipements de loisirs, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen:

**COÛTS ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

Patinoire extérieure	400 \$
Parc	11 500,00 \$
Terrain de balle	6 080,00 \$
Terrain de pétanque	500,00 \$
Terrain de soccer	170,00 \$
Terrain de tennis	400,00 \$

*Fournisseurs: local et/ou régulier*

QUE le conseil mandate le Centre municipal St-Isidore inc. à élaborer un plan directeur sur les loisirs pour un montant budgétaire de dix mille (10 000,00 \$) dollars dont l'étude doit être réalisée au cours de l'année 2010.

Adoptée

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens s'informent du dossier relatif à la troisième phase du développement résidentiel ainsi que le service médical à Saint-Isidore. Monsieur le maire mentionne que la municipalité a reçu la décision de la CPTAQ qui consiste à l'exclusion de la zone agricole sur les lots contigus aux phases 1 et 2. Quant à trouver des incitatifs pour amener des médecins à Saint-Isidore, bien que sensibilisée, la municipalité n'a aucun contrôle dans ce domaine.

**8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

**2010-01-35**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 H 40.

Adopté ce \_\_\_\_\_ 2010.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*